EXCLUSION DE 2 SYNDICATS

UNE ATTEINTE AU DIALOGUE SOCIAL !!!!!

La direction a décidé d'exclure 2 organisations syndicales sur 3 des groupes de travail sur :

- l'Astreinte Cadres et Gestion de l'Absentéisme

- Plannings et Congés

- Maquettes et Cycles

Alors même que ces sujets sont issus du **CSE** et de la **F3SCT**.

La représentativité **Catégorielle** n'est pas la représentativité **SYNDICALE.**

Cette décision est inacceptable !!!!!!!!!

Notre organisation syndicale **Force Ouvrière** est **représentative et élue par les agents**. À ce titre, nous devons pouvoir participer aux travaux liés aux instances de l'établissement.

Exclure un syndicat représentatif constitue :

- une **remise en cause du vote des agents**
- une **rupture d'égalité entre organisations syndicales**
- une **atteinte au droit syndical**

La direction **ne peut pas choisir** les syndicats avec lesquels elle souhaite travailler.

Force Ouvrière demande **la réintégration immédiate des 2 organisations syndicales dans ce groupe de travail** et le respect des règles du dialogue social.

Le respect des représentants des agents n'est pas optionnel.

FORCE OUVRIERE PSV 47



Vendredi 13 mars 2026